

FICHE PRODUIT
ASSURANCE SANS PERMIS
1. LA CIBLE

- Les assurés de 16 à 74 ans souhaitant conduire un véhicule ne nécessitant pas de permis B.
- Les conducteurs de 25 à 70 ans ayant des antécédents d'aggravation.

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Incendie- Evènement climatique		✓	✓
Vol et tentative de vol		✓	✓
Bris de glaces		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Domages Tous Accidents			✓
Protection juridique	✓	✓	✓
Assistance Panne/Accident sans franchise kilométrique	✓	✓	✓

Seule la formule est 1 est accessible sur le département 13.



La garantie **protection juridique** aide à faire face aux éventuels litiges que votre client pourrait rencontrer suite notamment à l'achat, la réparation ou encore le stationnement de son véhicule.

En phase judiciaire, l'indemnisation maximale prévue est de **16 000 €**, ce capital peu couvrir par exemple les honoraires liés à une expertise ou les honoraires d'avocat.

OPTIONS

OPTIONS	F1	F2	F3
Protection du Conducteur jusqu'à 76 200 €	✓	✓	✓
Assistance renforcée avec véhicule de remplacement	✓	✓	✓

3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	75 €
Incendie, évènement climatique, vol, attentat et acte de terrorisme	500 €
Dommages tous Accidents	750 €
Protection du conducteur	Franchise relative en Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique de 10%
Franchise conducteur non dénommé (permis >= 3 ans)	900 €
Franchise conducteur novice (permis < 3 ans)	1 500 €
Catastrophes naturelles	Franchise légale de 380 €

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

→ VEHICULE :

- Véhicule 4 roues de série courante, de moins de 15 ans et autorisé à la conduite sans permis B.
- Quadricycle léger à 2 places d'un moteur d'une puissance maxi de 4kw et d'une vitesse limitée à 45 km/h.
- Quadricycle lourds de 2 ou 4 places d'un moteur d'une puissance maxi de 15kw.



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :

- du souscripteur
- de son conjoint
- d'un mineur
- d'une tierce personne justifiant d'une assurance
- d'une société de leasing

→ DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la souscription sur le www.sollyazarpro.com.
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

→ LES USAGES :

Déplacements privés

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée, à l'exclusion des trajets aller-retour du domicile au lieu de travail et de toute utilisation pour les besoins d'une profession.

Déplacements privés - trajets

Le véhicule est assuré pour les seuls déplacements de la vie privée et pour les trajets aller - retour du domicile au lieu de travail et pour les besoins d'une activité bénévole ou de recherche d'emploi, à l'exclusion de toute autre utilisation pour les besoins d'une profession.

Affaires :

Le véhicule est assuré pour les déplacements de la vie privée, le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et les déplacements professionnels, à l'exclusion des tournées régulières.

→ SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

Règles de base :

- **Personne physique** âgée de **16 à 74 ans**
- Domicilié en **France** Métropolitaine
- N'ayant pas fait l'objet d'un sinistre corporel responsable et au maximum 8 sinistres avec un véhicule sans permis
- La formule **Dommages Tous Accidents** est proposée pour les profils « Bons conducteur » de 18 à 74 ans et pour les profils « novices » de 25 à 70 ans.

Particularités pour le profil Novice :

- Age : de **16 à 74 ans**
- Antécédents d'assurance : **Moins de 12 mois**
- Aggravation maximum : résiliation par un précédent assureur pour **non-paiement**
- Sinistralité auto/moto maximum : Aucun sinistre corporel, 1 matériel responsable, 3 matériels non responsables, 3 Bris de glace, 2 Vols/Incendies (ce maximum atteint, seule la garantie RC sera proposée)

Particularités pour le profil Bon conducteur :

- Age : de **18 à 74 ans**
- Antécédents d'assurance : **Minimum 12 mois**
- Aggravation maximum : résiliation par un précédent assureur pour **non-paiement**

- Sinistralité auto/moto maximum : Aucun sinistre corporel, Aucun matériel responsable, 1 matériel non responsable, 3 Bris de glace, Aucun Vol/Incendie

Particularités pour le profil Suspendu :

- Age : de **25 à 70 ans**
- Antécédents d'assurance : **Aucune expérience exigée**
- Aggravation maximum : résiliation par un précédent assureur pour **non-paiement**, une **suspension de permis** quelle que soit la durée.
- Sinistralité auto/moto maximum : Aucun sinistre corporel responsable, 1 corporel ou matériel responsable, 3 matériels non responsables, 3 Bris de glace, 2 Vols/Incendies (ce maximum atteint, seule la garantie RC sera proposée)

Particularités pour le profil Aggravé :

- Age : de **25 à 70 ans**
- Antécédents d'assurance : **Aucune expérience exigée**
- Aggravation maximum : résiliation par un précédent assureur **quel que soit le motif**, une **annulation** ou plusieurs **suspensions** de permis quelle que soit la durée, **délit de fuite**, **contrôle positif** d'alcoolémie ou de stupéfiants.
- Sinistralité auto/moto maximum : 2 sinistres corporels non responsables, 3 sinistres matériels responsables et 3 non responsables, 3 Bris de glace, 2 Vols/Incendies (ce maximum atteint, seule la garantie RC sera proposée)



Pour le profil aggravé, l'assuré devra **être ou avoir été** titulaire du **permis B**.

5. LES TARIFS

→ REMUNERATION COURTIER



COMMISSIONNEMENT

Taux de commission variable jusqu'à 16%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 100 €

Frais de courtage annexes de 0 à 4 €/mois

→ FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :

- Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1^{er}, 5 ou le 10 du mois.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site www.sollyazarpro.com avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels *Assurance sans permis* disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com.

→ PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 24 derniers mois.
- Le cas échéant, la photocopie recto/verso du Permis de conduire Européen ou tout justificatif indiquant une expérience de conduite avec le permis B.
- Photocopie de la carte grise du véhicule assuré.
- Le cas échéant, tous documents justifiant la suspension ou annulation du permis de conduire ou la notification du tribunal en cas d'alcoolémie ou stupéfiants.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

→ QUALITE DE LA GESTION :

- Déclarations des sinistres directement en ligne sur www.sollyazarpro.com.
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

service-commercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

productioniard@sollyazar.com
sinistreiard@sollyazar.com